

BAG LABEL (English)

DIN 02516772

Net – 25 kg

Veterinary Use Only

Monovet® Monensin Premix, USP

For feed manufacturing use only

Active Ingredient: Contains 200 g/kg of monensin granulated, USP (as monensin sodium).

PREMIX FOR USE IN CATTLE

Indications:

1. For improved feed efficiency in beef cattle (steers and heifers) fed in confinement for slaughter.
2. As an aid in the prevention of coccidiosis caused by *Eimeria bovis* and *Eimeria zuernii* in cattle. Note to user: Coccidiosis occurs sporadically in first lactation dairy heifers, but is not considered a significant disease in mature dairy cows.
3. For increased rate of weight gain in growing cattle on pasture (slaughter, stocker and feeder cattle, and beef and dairy replacement heifers) of greater than 180 kg (400 lb) body weight.
4. For reduction of milk fat percentage in dairy cows.
5. For minimizing loss of body condition during lactation in dairy cows.
6. For improving feed efficiency of milk protein production in dairy cows.

IMPORTANT: Must be thoroughly mixed in feeds before use.

Mixing Directions: (Complete diet)

For claims 1, 2, 3, 4, 5 and 6: Monovet can be mixed in dry supplements prior to final mixing.

For claims 1 and 2: Monovet can be used in the following thixotrope liquid supplement: Promolas Liquid Supplement Suspension, Westway Feed Products.

Claim 1: Mix not less than 165 g and not more than 240 g Monovet per tonne (1,000 kg) (to provide not less than 33 g and not more than 48 g monensin activity) to market weight.

Claim 2: Mix 110 g Monovet per tonne (1,000 kg) (to provide 22 g monensin activity).

Claim 4 and 6: Mix not less than 80 g and not more than 120 g Monovet per tonne (1,000 kg) (to provide not less than 16 g and not more than 24 g monensin activity).

Claim 5: Mix not less than 40 g and not more than 120 g Monovet per tonne (1,000 kg) (to provide not less than 8 g and not more than 24 g monensin activity).

Medicated supplement/premix fed as a % of total diet dry matter:

Including the medicated supplement/premix as a % of total dry matter is ideal. If the supplement/premix is to be fed as a % of total diet dry matter, to meet the approved drug level in the complete feed, the amount of monensin required per kg of supplement/premix dry matter is calculated by dividing the approved drug level by the desired % inclusion of supplement/premix into the diet on a 100% dry matter basis:

$$\text{mg monensin/kg supplement/premix} = \frac{\text{Approved drug level (mg/kg total diet)}}{\% \text{ supplement/premix of total diet dry matter}} \times 100$$

Medicated supplement/premix fed as a fixed amount per head per day:

If the medicated supplement/premix is to be fed as a fixed amount per head in the total diet, the approved levels of monensin must be converted to mg per head per day to accommodate this type of feeding. To do this, the following calculation is used:

$mg\ monensin/head/day = weight\ of\ animal\ (kg) \times dry\ matter\ intake\ as\ a\ \% \ of\ body\ weight\ (\%) \times approved\ drug\ level\ (mg/kg\ total\ diet)$

NOTE:

1. All rations should be corrected to a 100% DRY MATTER BASIS.
2. All secondary premixes and supplements must be thoroughly mixed in the total daily diet or in complete feed (grain portion of the ration) before use. Do not feed undiluted.
3. Consult your veterinarian and/or nutritionist for additional information regarding the use of monensin in lactating dairy cattle.

Mixing Directions: (Medicated Supplement)

Claim 3: The medicated supplement must be prepared so that when it is hand fed as directed, at a minimum of 0.5 kg/head/day, it provides 200 mg of monensin activity per head per day. For example, if the medicated supplement is to be hand fed at 0.5 kg per head per day, it must have 2 kg of Monovet added to it per 1000 kg of supplement. The medicated supplement must be hand fed from the beginning to the end of the pasture season.

NOTE: Thixotrope liquid medicated supplements should not be used for hand feeding of cattle on pasture.

Feeding Directions: (Complete Diet: which includes complete feed plus roughage)

Claim 1: Feed continuously at a rate of not less than 33 g and not more than 48 g monensin activity per tonne (1,000 kg) until animals reach market weight.

Claim 2: Feed continuously at a rate of 22 g monensin activity per tonne (1,000 kg) during periods of exposure to coccidiosis or when coccidiosis is likely to be a hazard.

Claim 4: Feed continuously at a rate of not less than 16 g and not more than 24 g monensin activity per tonne (1,000 kg).

Claim 5: Feed continuously at a rate of not less than 8 g and not more than 24 g monensin activity per tonne (1,000 kg).

Claim 6: Feed continuously at a rate of not less than 16 g and not more than 24 g monensin activity per tonne (1,000 kg).

Feeding Directions: (Medicated Supplement)

Claim 3: Hand feed at 200 mg of monensin activity per head per day in medicated supplement.

NOTE:

Claim 1: The data used to support a claim for feed efficiency for a dose range of 33 to 48 ppm was derived from a meta-analysis, including 11 studies and more than 11,000 animals. This analysis demonstrated an additional improvement in feed efficiency of 0.05 units on a “deads out” basis in cattle fed 48 ppm when compared with those fed 33 ppm. In some herds, no additional improvement in feed efficiency was shown from feeding monensin at levels greater than 33 ppm. Decisions on the appropriate dose of Monovet should be made in consultation with your veterinarian.

Claim 4: The expected efficacy of this product for reduction of milk fat percentage may be affected by dietary factors. Reduced efficacy may be expected with diets higher in fibre or lower in unsaturated oils.

Cautions:

1. Do not exceed recommended levels as reduced average daily gains may result.
2. Do not allow canines, horses, other equines or guinea fowl access to formulations containing monensin. Ingestion of monensin by these species has been fatal.
3. Do not use Monovet medicated feed for the treatment of outbreaks of coccidiosis.
4. May be used in feeds containing the pellet-binding agents, Bentonite (2%), Attapulgate (2%), Kaolin (2.5%), Lignin Sulfonate (4%), Carboxymethylcellulose (0.1%) or Agri-Colloid.
5. NOT TO BE USED AFTER EXPIRATION DATE. Do not use thixotropic supplement after eight weeks storage (Westway Feed Products).
6. The 24 g/tonne monensin treatment in primiparous cows may result in increased incidence of udder edema and increased number of inseminations per full term conception.
7. The continuous use of monensin in dairy cows may be associated with increased rates of twinning and stillbirths, and heavier birth weights for heifer calves.

Warnings:

1. *For claims 1, 2, and 3:* Do not supplement monensin from other sources (eg. other feedstuffs containing monensin or other slow release devices containing monensin).
2. *For claims 4, 5, and 6:* Do not supplement Monovet above 16 ppm to dairy cows in herds administered slow release devices containing monensin.
3. No withdrawal period or milk withholding time is required when used according to the label.
4. When mixing and handling Monovet, avoid inhalation, oral exposure and direct contact with skin or eyes. Use protective clothing, impervious gloves and dust mask. Operators should wash thoroughly with soap and water after handling.
5. Keep out of reach of children.

PREMIX FOR USE IN BROILER CHICKEN AND GROWING TURKEYS**Indications:**

1. As an aid in the prevention of coccidiosis caused by *Eimeria necatrix*, *E. tenella*, *E. acervulina*, *E. brunetti*, *E. mitis*, and *E. maxima* in broiler chickens.
2. As an aid in the prevention of coccidiosis in growing turkeys caused by *E. adenoides*, *E. meleagrimitis*, and *E. gallopavonis*.

IMPORTANT: Must be thoroughly mixed in feeds before use.

Mixing Directions (Claims 1 and 2): Thoroughly mix 500 g (0.5 kg) of Monovet® in 1 tonne (1,000 kg) of feed to provide monensin at 100 g monensin activity per tonne of feed. To ensure adequate mixing, an intermediate blending step may be performed prior to manufacturing a complete feed.

Feeding Directions: Feed continuously as the sole ration to broiler chickens. Feed continuously as the sole ration to growing turkeys.

Cautions:

1. May be used in feeds containing the pellet-binding agents, Bentonite (2%), Attapulgate (2%), Kaolin (2.5%), Lignin Sulfonate (4%), Carboxymethylcellulose (0.1%) or Agri-Colloid.
2. Do not allow canines, horses, other equines, or guinea fowls access to formulations containing monensin. Ingestion of monensin by these species has been fatal.

3. This premix contains monensin: avoid simultaneous administration with tiamulin and monitor for possible adverse reactions when used concurrently with other medicinal substances. Avoid simultaneous administration of monensin and sulphonamides to turkeys as instances of possible intoxication have been reported. Animals including birds should not be treated with products containing tiamulin while receiving, or for at least 7 days before or after receiving, feed containing monensin. Severe growth depression may occur.
4. Do not use this mixture for treatment of outbreaks of coccidiosis.
5. Some species of turkey coccidia may be monensin tolerant.
6. NOT TO BE USED AFTER EXPIRATION DATE.

Warnings:

1. No withdrawal period is required when treated according to the label.
2. Do not feed to replacement and laying chickens or turkeys.
3. When mixing and handling Monovet, avoid inhalation, oral exposure and direct contact with skin or eyes. Use protective clothing, impervious gloves and dust mask. Operators should wash thoroughly with soap and water after handling.
4. Keep out of reach of children.

PREMIX FOR USE IN SHEEP

Indications: For the prevention of coccidiosis associated with pathogenic *Eimeria spp.* in sheep.

IMPORTANT: Must be thoroughly mixed in feeds before use.

Mixing Directions: Thoroughly mix not less than 55 g (0.055 kg) and not more than 110 g (0.11 kg) of Monovet in 1 tonne (1,000 kg) of feed (to provide not less than 11 g and not more than 22 g monensin activity).

Feeding Directions: Feed continuously at a rate of not less than 11 g and not more than 22 g monensin activity per tonne (1,000 kg).

Cautions:

1. Do not exceed recommended levels as reduced average daily gains may result.
2. Do not use in lactating ewes.
3. Do not allow dogs, horses or other equines access to feeds containing monensin. Ingestion of monensin by these species has been fatal.
4. Do not use Monovet medicated feed for the treatment of outbreaks of coccidiosis.
5. May be used in feeds containing the pellet-binding agents, Bentonite (2%), Attapulgate (2%), Kaolin (2.5%), Lignin Sulfonate (4%), Carboxymethylcellulose (0.1%) or Agri-Colloid.
6. Feeding undiluted or mixing errors resulting in high concentrations of monensin could cause reduced feed intake, poor growth, diarrhoea, and death of sheep.
7. Response to monensin sodium is unlikely if medicated feed intake is insufficient.
8. NOT TO BE USED AFTER EXPIRATION DATE.

Warnings:

1. No withdrawal period is required when treated according to the label.
2. Do not use in lactating dairy sheep producing milk for food.
3. When mixing and handling Monovet, avoid inhalation, oral exposure and direct contact with skin or eyes. Use protective clothing, impervious gloves and dust mask. Operators should wash thoroughly with soap and water after handling.

4. Keep out of reach of children.

PREMIX FOR USE IN GOATS

Indications: For the prevention of coccidiosis associated with *Eimeria crandallis*, *E. christenseni*, and *E. ninakohlyakimovae* in goats.

IMPORTANT: Must be thoroughly mixed in feeds before use.

Mixing Directions: Thoroughly mix not less than 55 g (0.055 kg) and not more than 110 g (0.11 kg) of Monovet in 1 tonne (1,000 kg) of feed (to provide not less than 11 g and not more than 22 g monensin activity).

Feeding Directions: Feed continuously at a rate of not less than 11 g and not more than 22 g monensin activity per tonne (1,000 kg).

Cautions:

1. Do not exceed recommended levels as reduced average daily gains may result.
2. Do not use in lactating goats.
3. Do not allow dogs, horses or other equines access to feeds containing monensin. Ingestion of monensin by these species has been fatal.
4. Do not use Monovet medicated feed for the treatment of outbreaks of coccidiosis.
5. May be used in feeds containing the pellet-binding agents, Bentonite (2%), Attapulgate (2%), Kaolin (2.5%), Lignin Sulfonate (4%), Carboxymethylcellulose (0.1%) or Agri-Colloid.
6. Feeding undiluted or mixing errors resulting in high concentrations of monensin could cause reduced feed intake, poor growth, diarrhoea, and death of goats.
7. Response to monensin sodium is unlikely if medicated feed intake is insufficient.
8. NOT TO BE USED AFTER EXPIRATION DATE.

Warnings:

1. No withdrawal period is required when treated according to the label.
2. Do not use in lactating dairy goats producing milk for food.
3. When mixing and handling Monovet, avoid inhalation, oral exposure and direct contact with skin or eyes. Use protective clothing, impervious gloves and dust mask. Operators should wash thoroughly with soap and water after handling.
4. Keep out of reach of children.

Storage: Store in a cool dry place below 30°C. Keep from freezing.

HUVEPHARMA EOOD, 3a, Nikolay Haytov Street, Sofia 1113, Bulgaria

Imported and Distributed by: Huvepharma Canada Corporation Inc., 275 Slater Street, Suite 900, Ottawa, ON K1P 5H9

® Reg'd trademark HUVEPHARMA EOOD

LOT:

EXP.:

BAG LABEL (French)

DIN 02516772

Net – 25 kg

Usage vétérinaire seulement

Monovet® Prémélange de monensin, USP

Réservé à la fabrication d'aliments pour animaux.

Ingrédient actif : Contient 200 g/kg de monensin granulé, USP (sous forme de monensin sodique).

PRÉMÉLANGE POUR USAGE CHEZ LES BOVINS

Indications :

1. Pour améliorer l'efficacité alimentaire des bovins de boucherie (bouillons et génisses) destinés à l'abattage et élevés en enclos.
2. Pour aider à prévenir la coccidiose causée par *Eimeria bovis* et *Eimeria zuernii* chez les bovins. Remarque à l'utilisateur : la coccidiose survient de façon sporadique chez la vache laitière à sa première lactation, mais elle n'est pas considérée comme une maladie importante chez la vache plus âgée.
3. Pour accélérer le taux de gain pondéral chez les bovins au pâturage, y compris les bovins destinés à l'abattage, les bovins d'embouche (court ou long engraissement) et les génisses de remplacement de type laitier ou de boucherie, dont le poids est supérieur à 180 kg (400 lb).
4. Pour réduire la teneur en matières grasses du lait chez les vaches laitières.
5. Pour minimiser la perte d'état de chair durant la lactation chez les vaches laitières.
6. Pour améliorer l'efficacité alimentaire pour la production de protéines du lait chez les vaches laitières.

IMPORTANT : Doit être bien mélangé aux aliments avant l'emploi.

Mode de préparation : (ration complète)

Indications 1, 2, 3, 4, 5 et 6 : Monovet peut être préalablement incorporé à un supplément sec avant d'être mélangé à la ration complète.

Indications 1 et 2 : Monovet peut être incorporé au supplément liquide thixotrope suivant : Promolas Liquid Supplement Suspension, Westway Feed Products.

Indication 1 : Incorporer au moins 165 g et au plus 240 g de Monovet par tonne (1 000 kg) (pour obtenir au moins 33 g et au plus 48 g de monensin actif) jusqu'à l'atteinte du poids de marché.

Indication 2 : Incorporer 110 g de Monovet par tonne (1 000 kg) (pour obtenir 22 g de monensin actif).

Indications 4 et 6 : Incorporer au moins 80 g et au plus 120 g de Monovet par tonne (1 000 kg) (pour obtenir au moins 16 g et au plus 24 g de monensin actif).

Indication 5 : Incorporer au moins 40 g et au plus 120 g de Monovet par tonne (1 000 kg) (pour obtenir au moins 8 g et au plus 24 g de monensin actif).

Supplément ou prémélange médicamenteux administré au % de la matière sèche de la ration complète :

Idéalement, on devrait incorporer le supplément ou le prémélange médicamenteux d'après un pourcentage de la matière sèche de la ration complète.

August 12, 2022

Si on incorpore le supplément ou le prémélange d'après un pourcentage de la matière sèche de la ration complète, il faut, pour obtenir la concentration approuvée du médicament dans la ration complète, déterminer la quantité de monensin par kg de concentration approuvée de médicament par le pourcentage désiré d'incorporation du supplément/prémélange à la ration complète sur une base de 100 % de matière sèche:

$$\text{mg de monensin/kg de supplément ou prémélange} = \frac{\text{concentration approuvée du médicament (mg/kg de ration complète)} \times 100}{\% \text{ de supplément/prémélange ajouté à la ration complète sur une base de 100\% de matière sèche}}$$

Supplément ou prémélange médicamenteux administré sur la base d'une quantité fixe par jour par animal :

Si le supplément ou prémélange médicamenteux est administré sur la base d'une quantité fixe par animal dans la ration complète, les concentrations de monensin approuvées doivent être converties en mg par animal par jour. Pour ce faire, on doit effectuer le calcul suivant :

mg de monensin/animal/jour = poids de l'animal (kg) x ingestion de matière sèche exprimée en % de poids corporel (%) x concentration approuvée du médicament (mg/kg de ration complète).

REMARQUES :

1. Toutes les rations doivent être ajustées sur une BASE DE 100% DE MATIÈRE SÈCHE.
2. Tous les prémélanges et suppléments secondaires doivent être soigneusement mélangés à la ration quotidienne complète ou à l'aliment complet (portion céréalière de la ration) avant d'être administrés aux animaux. Ne pas servir non dilué.
3. Consulter votre vétérinaire ou votre nutritionniste pour des informations additionnelles sur l'utilisation de monensin chez la vache laitière en lactation.

Mode de préparation : (supplément médicamenteux)

Indication 3: Le supplément médicamenteux doit être préparé de façon à ce que, distribué manuellement selon les directives à la quantité minimale de 0,5 kg/animal/jour, il fournisse 200 mg de monensin actif par animal par jour. À titre d'exemple, si le supplément médicamenteux est distribué manuellement à raison de 0,5 kg par animal par jour, il doit renfermer 2 kg de Monovet par 1 000 kg de supplément. Le supplément médicamenteux doit être distribué manuellement du début à la fin de la saison de pâturage.

REMARQUE : Les suppléments médicamenteux liquides thixotropes ne devraient pas être distribués manuellement aux bovins qui sont au pâturage.

Mode d'administration : (ration complète : représente l'aliment complet plus le fourrage)

Indication 1 : Servir sans interruption dans une proportion d'au moins 33 g et d'au plus 48 g de monensin actif par tonne (1 000 kg) jusqu'à ce que les animaux atteignent le poids de marché.

Indication 2 : Servir sans interruption dans une proportion de 22 g de monensin actif par tonne (1 000 kg) pendant les périodes où les conditions favorisent le développement et l'exposition à la coccidiose.

Indication 4 : Servir sans interruption dans une proportion d'au moins 16 g et d'au plus 24 g de monensin actif par tonne (1 000 kg).

Indication 5 : Servir sans interruption dans une proportion d'au moins 8 g et d'au plus 24 g de monensin actif par tonne (1 000 kg).

Indication 6 : Servir sans interruption dans une proportion d'au moins 16 g et d'au plus 24 g de monensin actif par tonne (1 000 kg).

Mode d'administration : (supplément médicamenteux)

Indication 3 : Distribuer manuellement à raison de 200 mg de monensin actif par animal par jour incorporé au supplément médicamenteux.

REMARQUE :

Indication 1 : Les données utilisées pour justifier une allégation d'efficacité alimentaire associée aux doses comprises entre 33 et 48 ppm proviennent d'une méta-analyse de 11 études ayant été menées sur plus de 11 000 animaux. Cette analyse a démontré une amélioration supplémentaire de l'efficacité alimentaire de 0,05 unité chez des bovins recevant 48 ppm comparativement à ceux recevant 33 ppm, en excluant les animaux morts des calculs ("deads out"). Dans certains troupeaux, aucune amélioration supplémentaire de l'efficacité alimentaire n'a été observée chez les bovins recevant le monensin à des concentrations supérieures à 33 ppm. Consulter votre vétérinaire avant de décider de la dose appropriée de Monovet à administrer.

Indication 4 : Des facteurs alimentaires peuvent nuire à l'efficacité attendue de ce produit pour réduire la teneur en matières grasses du lait. Une réduction de l'efficacité peut survenir avec une alimentation riche en fibres ou faible en huiles insaturées.

Précautions :

1. Ne pas dépasser les concentrations recommandées; une réduction des gains quotidiens moyens pourrait en résulter.
2. Ne pas laisser les chiens, les chevaux, les autres équidés ni les pintades s'approcher de préparations contenant du monensin. L'ingestion de monensin par ces animaux s'est révélée fatale.
3. Ne pas utiliser des aliments médicamenteux contenant le Monovet dans le traitement des éclosions de coccidiose.
4. Peut être utilisé dans les aliments contenant les agents liants suivants : bentonite (2 %), attapulgite (2 %), kaolin (2,5 %), sulfonate de lignine (4 %), carboxyméthylcellulose (0,1 %) ou Agri-Colloid.
5. NE PAS UTILISER APRÈS LA DATE DE PÉREMPTION. Ne pas utiliser un supplément liquide thixotrope entreposé depuis plus de 8 semaines (Westway Feed Products).
6. Chez les vaches primipares, le traitement à 24 g de monensin/tonne peut entraîner une augmentation de l'incidence des cas d'œdème mammaire et une augmentation du nombre d'inséminations par gestation menée à terme.
7. L'utilisation continue du monensin chez les vaches laitières peut être associée à une augmentation du taux de naissances gémellaires et de mortinatalités, ainsi qu'à une augmentation de poids à la naissance de génisses.

Mises en garde :

1. *Pour les indications 1, 2 et 3* : Ne pas fournir d'autres sources de monensin (c.-à-d. des aliments renfermant ou capsules de monensin à libération lente).
2. *Pour les indications 4, 5 et 6* : Ne pas administrer le prémélange Monovet à raison de plus de 16 ppm à des troupeaux de vaches laitières qui reçoivent des capsules de monensin à libération lente.
3. Un délai d'attente ou une période de retrait dans le lait ne sont pas requis lorsque Monovet est administré selon les directives sur l'étiquette.
4. Lors du mélange et de la manipulation du prémélange Monovet, éviter l'inhalation, l'exposition orale et le contact direct avec la peau ou les yeux. Porter des vêtements protecteurs, des gants étanches et un masque anti-poussière. Les utilisateurs doivent bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après la manipulation.

5. Garder hors de la portée des enfants.

PRÉMÉLANGE POUR USAGE CHEZ LES POULETS À GRILLER ET LES DINDONS DE CHAIR

Indications :

1. Pour aider à prévenir la coccidiose causée par *Eimeria necatrix*, *E. tenella*, *E. acervulina*, *E. brunetti*, *E. mitis*, et *E. maxima* chez les poulets à griller.
2. Pour aider à prévenir la coccidiose chez les dindons de chair causée par *E. adenoides*, *E. meleagrimitis*, et *E. gallopavonis*.

IMPORTANT : Doit être bien mélanger aux aliments avant l'emploi.

Mode de préparation (Indications 1 et 2) : Bien mélanger 500 g (0,5 kg) de prémélange Monovet à 1 tonne (1,000 kg) d'aliments pour obtenir l'équivalent de 100 g de monensin actif par tonne d'aliments. Pour garantir l'uniformité du mélange, une première dilution dans une petite quantité d'aliments peut être effectuée avant de préparer l'aliment complet.

Mode d'administration: Servir aux poulets à griller sans interruption comme seul aliment.
Servir aux dindons de chair sans interruption comme seul aliment.

Précautions:

1. Peut être utilisé dans les aliments contenant les agents liants suivants : bentonite (2 %), attapulgite (2 %), kaolin (2,5 %), sulfonate de lignine (4 %), carboxyméthylcellulose (0,1 %) ou Agri-Colloid.
2. Ne pas laisser les chiens, les chevaux ou d'autres équidés s'approcher de préparations contenant du monensin. L'ingestion de monensin par ces animaux s'est révélée fatale.
3. Le prémélange contient du monensin : éviter une administration simultanée de tiamuline et surveiller la manifestation d'effets indésirables lorsque le produit est administré en concomitance avec d'autres substances médicamenteuses. Éviter une administration concomitante de monensin et de sulphonamides chez les dindes en raison du risque possible d'intoxication ayant été rapporté. Les animaux, y compris les oiseaux, ne doivent pas être traités avec des produits contenant de la tiamuline pendant la durée et au moins 7 jours avant et après un traitement au moyen d'un aliment enrichi de monensin. Une importante diminution de la croissance pourrait en résulter.
4. Ne pas utiliser cette préparation pour traiter les éclosions de coccidiose.
5. Certaines souches de coccidies chez les dindes peuvent avoir une tolérance au monensin.
6. NE PAS UTILISER APRÈS LA DATE DE PÉREMPTION.

Mises en garde :

1. Un délai d'attente n'est pas requis quand les directives de l'étiquette sont suivies.
2. Ne pas servir aux poulettes et aux dindes de remplacement ni aux poules ou dindes pondeuses.
3. Lors du mélange et de la manipulation du Monovet, éviter l'inhalation, l'exposition orale et le contact direct avec la peau ou les yeux. Porter des vêtements protecteurs, des gants étanches et un masque anti-poussière. Les utilisateurs doivent bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après la manipulation.
4. Garder hors de la portée des enfants.

PRÉMÉLANGE POUR USAGE CHEZ LES MOUTONS

Indications : Pour la prévention de la coccidiose associée aux espèces pathogènes d'*Eimeria* chez les moutons.

IMPORTANT : Doit être bien mélanger aux aliments avant l'emploi.

Mode de préparation : Bien mélanger au moins 55 g (0,055 kg) et au plus 110 g (0,11 kg) de Monovet à 1 tonne (1 000 kg) d'aliments (pour obtenir au moins 11 g et au plus 22 g de monensin actif).

Mode d'administration : Donner sans interruption dans une proportion d'au moins 11 g et au plus 22 g de monensin actif par tonne (1 000 kg).

Précautions :

1. Ne pas dépasser les concentrations recommandées; une réduction des gains quotidiens moyens pourrait en résulter.
2. Ne pas administrer à des brebis en lactation.
3. Ne pas laisser les chiens, les chevaux ou d'autres équidés s'approcher de préparations contenant du monensin. L'ingestion de monensin par ces animaux s'est révélée fatale.
4. Ne pas utiliser des aliments médicamenteux contenant le Monovet dans le traitement des éclosions de coccidiose.
5. Peut être utilisé dans les aliments contenant les agents liants suivants: bentonite (2 %), attapulgite (2 %), kaolin (2,5 %), sulfonate de lignine (4 %), carboxyméthylcellulose (0,1 %) ou Agri-Colloid.
6. La consommation du produit sous une forme non diluée et les erreurs de mélange se soldant par de fortes concentrations de monensin peuvent causer une baisse de consommation d'aliments, une diminution de la croissance, la diarrhée ou même la mort chez les moutons.
7. Il est peu probable d'obtenir une réponse au monensin sodique si la consommation d'aliments médicamenteux est insuffisante.
8. NE PAS UTILISER APRÈS LA DATE DE PÉREMPTION.

Mises en garde :

1. Un délai d'attente n'est pas requis lorsque Monovet est administré selon les directives sur l'étiquette.
2. Ne pas administrer à des brebis laitières en lactation qui produisent du lait destiné à la production alimentaire.
3. Lors du mélange et de la manipulation du Monovet, éviter l'inhalation, l'exposition orale et le contact direct avec la peau ou les yeux. Porter des vêtements protecteurs, des gants étanches et un masque anti-poussière. Les utilisateurs doivent bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après la manipulation.
4. Garder hors de la portée des enfants.

PRÉMÉLANGE POUR USAGE CHEZ LES CHÈVRES

Indications : Pour la prévention de la coccidiose associée à *Eimeria crandallis*, *E. christenseni* et *E. ninakohlyakimovae* chez les chèvres.

IMPORTANT : Doit être bien mélanger aux aliments avant l'emploi.

Mode de préparation : Bien mélanger au moins 55 g (0,055 kg) et au plus 110 g (0,11 kg) de Monovet à 1 tonne (1 000 kg) d'aliments (pour obtenir au moins 11 g et au plus 22 g de monensin actif).

Mode d'administration : Servir sans interruption dans une proportion d'au moins 11 g et au plus 22 g de monensin actif par tonne (1 000 kg).

Précautions :

1. Ne pas dépasser les concentrations recommandées; une réduction des gains quotidiens moyens pourrait en résulter.
2. Ne pas administrer à des chèvres en lactation.
3. Ne pas laisser les chiens, les chevaux ou d'autres équidés s'approcher de préparations contenant du monensin. L'ingestion de monensin par ces animaux s'est révélée fatale.
4. Ne pas utiliser des aliments médicamenteux contenant le Monovet dans le traitement des éclosions de coccidiose.
5. Peut être utilisé dans les aliments contenant les agents liants suivants: bentonite (2 %), attapulgite (2 %), kaolin (2,5 %), sulfonate de lignine (4 %), carboxyméthylcellulose (0,1 %) ou Agri-Colloid.
6. La consommation du produit sous une forme non diluée et les erreurs de mélange se soldant par de fortes concentrations de monensin peuvent causer une baisse de consommation d'aliments, une diminution de la croissance, la diarrhée ou même la mort chez les chèvres.
7. Il est peu probable d'obtenir une réponse au monensin sodique si la consommation d'aliments médicamenteux est insuffisante.
8. NE PAS UTILISER APRÈS LA DATE DE PÉREMPTION.

Mises en garde :

1. Un délai d'attente n'est pas requis lorsque Monovet est administré selon les directives sur l'étiquette.
2. Ne pas administrer à des chèvres laitières en lactation qui produisent du lait destiné à la production alimentaire.
3. Lors du mélange et de la manipulation du prémélange Monovet®, éviter l'inhalation, l'exposition orale et le contact direct avec la peau ou les yeux. Porter des vêtements protecteurs, des gants étanches et un masque anti-poussière. Les utilisateurs doivent bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après la manipulation.
4. Garder hors de la portée des enfants.

Entreposage : Conserver dans un endroit frais et sec à moins de 30 °C. Protéger du gel.

HUVEPHARMA EOOD, 3a, Nikolay Haytov Street, Sofia 1113, Bulgarie
Importé et distribué par : Huvepharma Canada Corporation Inc., 275 Slater Street, Suite 900,
Ottawa, ON K1P 5H9

® marque déposée de HUVEPHARMA EOOD